

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA GARANTIE ET LES DROITS JURIDIQUES

LES INFORMATIONS CI-DESSOUS CONCERNENT VOS DROITS LÉGAUX, Y COMPRIS NOTRE CONVENTION D'ARBITRAGE ET LA RENONCIATION À UN RECOURS COLLECTIF.

Merci pour votre achat et pour la confiance que vous nous témoignez afin d'assurer le chauffage et la climatisation de votre domicile. Cette fiche vous fournit des informations importantes concernant votre équipement (« Équipement »). Veuillez noter que les informations ci-dessous concernent uniquement l'Équipement utilisé dans une application résidentielle. Si votre Équipement est utilisé dans une application non résidentielle, veuillez visiter le site www.alliedair.com afin de consulter les conditions générales de toute garantie limitée applicable.

Votre Équipement est couvert par une garantie limitée de base (« Garantie limitée »). Pour consulter les conditions générales (les « Conditions ») de la Garantie limitée, veuillez visiter le site Web.alliedair.com ou balayer le code QR. ALLIED AIR VOUS RECOMMANDE FORTEMENT DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE, QUI COMPRENENT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, DES EXCLUSIONS DE COUVERTURE, UNE CLAUSE D'ARBITRAGE ET LA RENONCIATION À UN RECOURS COLLECTIF. Le non-respect des Conditions de la Garantie limitée entraînera le rejet de toute réclamation. Pour faciliter la consultation, le texte qui suit énonce les limitations et exclusions de la Garantie limitée. Veuillez noter que le texte qui suit n'est qu'un résumé et ne constitue pas l'intégralité des Conditions de la Garantie limitée.

En enregistrant votre Équipement ou en présentant une réclamation au titre de la garantie, vous confirmez à nouveau votre acceptation des Conditions de la Garantie limitée de base.

EXCLUSIONS DE COUVERTURE

Pour que toute garantie limitée applicable soit applicable, vous devez respecter ses conditions générales (les « Conditions »). Outre, les conditions de toute garantie limitée applicable, les limitations et exclusions suivantes s'appliquent à l'ensemble des garanties limitées :

1. Aucun crédit monétaire ne sera accordé pour les composants couverts au titre de la présente Garantie limitée de base, à moins que l'Équipement contenant le composant couvert défectueux n'ait été correctement installé et entretenu par un installateur professionnel CVC agréé ou un entrepreneur CVC agréé, conformément aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien d'Allied Air, fournies avec l'Équipement ou disponibles auprès d'Allied Air.
2. Aucun crédit monétaire ne sera accordé pour les composants couverts au titre de la présente Garantie limitée de base si l'Équipement contenant le composant couvert défectueux est déplacé après son installation initiale.
3. Aucun crédit monétaire ne sera accordé pour les composants couverts au titre de la présente Garantie limitée de base, à moins que toutes les réparations de l'Équipement contenant le composant couvert défectueux ne soient effectuées par un installateur professionnel CVC agréé ou un entrepreneur CVC agréé utilisant des composants détachés spécifiés par le fabricant.
4. La présente Garantie limitée de base ne couvre pas l'Équipement qui ne respecte pas les normes gouvernementales régionales applicables et/ou qui est installé en violation de ces normes ou d'autres exigences gouvernementales.
5. La présente Garantie limitée de base ne couvre pas les dommages ou défauts résultant, en tout ou en partie, de ce qui suit : (a) tout cas de force majeure, y compris, sans toutefois s'y limiter, les incendies, les inondations, les vents violents, la foudre, les ouragans, les tornades ou les tremblements de terre; (b) la moisissure, les animaux, les insectes ou les liquides corporels; (c) une installation ou un fonctionnement dans une atmosphère corrosive ou en contact avec des matériaux corrosifs (p. ex., chlore, fluor, sel, eaux usées recyclées, urine, engrais ou autres substances dommageables, liquides corporels ou produits chimiques); (d) un accident, une mauvaise utilisation, de la négligence, un abus, un acte de vandalisme, un vol ou une utilisation ou un fonctionnement déraisonnable de l'Équipement ou d'un composant couvert, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation d'un équipement électrique à des tensions en dehors de la plage indiquée sur la plaque signalétique de l'unité (y compris les dommages causés par des baisses de tension); (e) des travaux d'entretien ou des réparations effectués par toute personne autre qu'un installateur professionnel CVC agréé ou un entrepreneur CVC agréé, ou toute modification, tout remplacement ou toute altération de l'Équipement ou d'un composant couvert, à moins d'indication contraire écrite d'Allied Air; (f) l'utilisation avec des composants de système (unité intérieure, unité extérieure et dispositifs de régulation du réfrigérant) qui ne constituent pas un appariement AHR1 conforme ou qui ne respectent pas les spécifications recommandées par Allied Air; (g) l'utilisation d'accessoires ou d'additifs non approuvés par Allied Air sur ou dans l'Équipement; (h) le fonctionnement d'un système sans le filtre déshydrateur requis. Le filtre déshydrateur doit être remplacé à chaque ouverture du circuit réfrigérant; (i) l'utilisation d'un réfrigérant contaminé ou d'un autre type de réfrigérant ; (j) le fonctionnement de la fournaise alors que la température de l'air de retour continu est inférieure à 16 °C (60 °F) (ou 13 °C (55 °F) lorsque la fournaise fonctionne pendant la nuit en mode d'économie); (k) en cas de dommages causés par des conduites d'eau gelées ou rompues; (l) le fonctionnement d'une fournaise installée sur le terrain en aval d'un serpent de refroidissement; (m) en cas de dommages pendant le transport, la livraison, l'emballage, le déballage, le montage, l'installation ou la dépose; (n) l'utilisation de l'Équipement ou l'un de ses composants d'une manière incompatible avec sa conception ou contraire à l'usage prévu par le fabricant.
6. La présente Garantie limitée de base ne s'applique pas aux défauts esthétiques ni aux dommages ou défaillances de composants non opérationnels qui n'entravent pas de manière importante le bon fonctionnement et les performances de l'Équipement.
7. Aucun crédit monétaire ne sera accordé pour les composants couverts au titre de la présente Garantie limitée de base si la plaque signalétique ou le numéro de série ou de modèle de l'Équipement a été retiré, altéré ou rendu illisible.
8. La présente Garantie limitée de base ne s'applique pas aux réparations, aux travaux d'entretien ou aux modifications nécessaires afin d'assurer la conformité aux codes ou règlements fédéraux, provinciaux ou locaux, ou découlant de changements apportés à ceux-ci.
9. La présente Garantie limitée de base ne s'applique pas et Allied Air n'offre aucune garantie à l'égard de tout Équipement ou composant couvert volé ou commandé par Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques, à moins que le revendeur ou l'installateur CVC agréé qui vend l'Équipement ou les composants couverts par ces moyens ne soit également l'entrepreneur chargé de l'installation ou un revendeur en ligne autorisé par Allied Air vendant l'Équipement ou les composants couverts par Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques, et que la vente ne soit effectuée à un installateur professionnel CVC agréé ou à un entrepreneur CVC agréé.
10. Allied Air ne paiera pas les coûts d'électricité ou de carburant, ni toute augmentation de tels coûts, pour quelque raison que ce soit, y compris en cas d'utilisation supplémentaire ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint. La présente Garantie limitée de base ne couvre pas non plus les frais d'hébergement.
11. Allied Air ne saurait être tenue responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de la présente Garantie limitée de base causé par un facteur ou un événement indépendant de sa volonté.

SAUF DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE PRÉVUE DANS LES GARANTIES LIMITÉES, ALLIED AIR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À QUI QUE CE SOIT, QUANT À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA CONCEPTION, À L'ÉTAT, À LA CAPACITÉ, À LA PERFORMANCE OU À TOUT AUTRE ASPECT DE L'ÉQUIPEMENT, DE SES MATÉRIAUX OU DE SA FABRICATION. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES QUI POURRAIENT EXISTER, NONOBTANT LE PRÉSENT AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DES GARANTIES APPLICABLES À CHAQUE COMPOSANT. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites. Dans de telles juridictions, ces limitations ou exclusions ne s'appliquent pas. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits pouvant varier selon la juridiction. En cas de conflit entre la présente fiche et toute garantie limitée applicable, la garantie limitée aura préséance.



(P) 508874-01

Balayer le code QR pour consulter les détails complets de la garantie.



Numéro 2608

Page 1 de 1